

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 38319 du 6 juin 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général des organismes centraux – branche « secrétariat »**

NOR : INTJ1912158S

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense;
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;
Vu la décision n° 88838 du 12 décembre 2018 (NOR : INTJ1828662S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} juillet 2019:

Hivet Sylvain NIGEND : 157 557 NLS : 8015043

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} juillet 2019:

Dupuy-Ravera Yannick NIGEND : 199 985 NLS : 8048 615

Capozza Stéphane NIGEND : 157 693 NLS : 8015 121

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} juillet 2019:

Hautbois Emmanuel NIGEND : 302 318 NLS : 8090 112

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} juillet 2019:

Fombonne Bertrand NIGEND : 176 649 NLS : 8028 836

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 6 juin 2019.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général, sous-directeur
de la gestion du personnel,*

O. COURTET